

## ONGLET: PA Détaillé

- 1) Valider information sur Établissement - installation visitée - etc...
- 2) Les recommandations sont inscrites par numéro apparaissant dans le rapport de la visite d'évaluation
  - Moyens  
Inscrire les moyens choisis par l'établissement permettant d'atteindre les résultats attendus. Ceux-ci doivent permettre de répondre aux recommandations du rapport de visite.  
\*\*\*\*Pour créer un deuxième paragraphe dans une cellule Excel, il faut appuyer et maintenir la touche "ALT" puis appuyer sur la touche "Retour"
  - Échéancier  
Dans la colonne Échéancier, une seule date peut être inscrite. C'est cette dernière qui apparaîtra sur la page web déposée sur votre site Internet. Toutefois, nous savons pertinemment que chaque moyen peut être associé à un échéancier différent. Si l'établissement détermine plus d'un moyen (avec plusieurs échéanciers), il faut inscrire, dans la colonne Échéancier, la date finale où la recommandation sera complètement atteinte.
  - Date de suivi :  
Inscrire sous le format AAAA-MM-JJ
  - État d'avancement;  
Non débuté, En cours et Réalisé: inscrire un X sinon message d'erreur apparaît. Un seul X par ligne est autorisé sinon message d'erreur.
- 3) Les calculs sur les nombres ce qui mettra à jour l'état d'avancement.

## ONGLET : PA WEB

- 1) Cet onglet se complète automatiquement en fonction des renseignements inscrits à l'onglet PLAN D'AMÉLIORATION
- 2) Une fois l'onglet PLAN D'AMÉLIORATION complété pour chacun des suivis, il faut enregistrer l'onglet en format PDF pour le déposer sur le site WEB de l'établissement  
Pour ce faire:
  - a) Sélectionner " Fichier " puis enregistrer sous
  - b) Choisir l'emplacement désiré
  - c) Sélectionner " Type " et choisir le format PDF
  - d) Puis appuyer sur Enregistrer
  - e) Déposer le fichier PDF sur le site WEB de votre établissement

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : SANTE COURVILLE

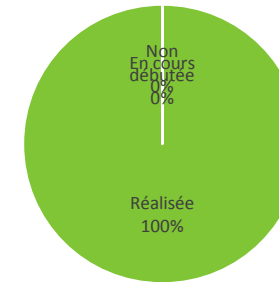
Nom de l'installation visitée : SANTE COURVILLE DE WATERLOO

Région : Montérégie

Date de la visite : 20 mai 2015

Suivi des recommandations au : November 2, 2015

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	0	3	3
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	0	2	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ**

Recommandations	Moyens	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au			Reddition de compte au			Commentaires			
			November 2, 2015			May 20, 2016				May 20, 2017		
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée		Non débutée	En cours	Réalisée

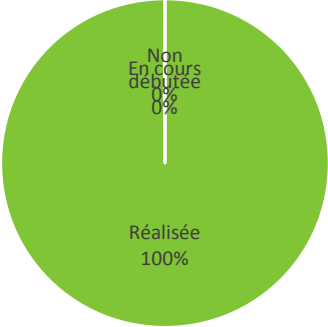
Recommandations	Moyens	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au									Commentaires
			November 2, 2015			May 20, 2016			May 20, 2017			
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
1	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.	1) Les visiteurs notent que les actions favorisant l'intégration des familles ne sont pas indiquées dans le "Processus d'intégration du résident, de la préadmission à la post admission". Après relecture du document, nous notons que plusieurs éléments facilitant l'intégration des proches sont inclus dans la procédure. Nous comprenons que les visiteurs désirent qu'elles soient davantage mises en évidence en les regroupant sous un onglet "intégration des proches". Car tel que mentionné dans le rapport des visiteurs à la p.10 "l'établissement prend tous les moyens nécessaires pour favoriser l'implication des proches". ACTION 1: Compiler ces actions et les intégrer, dans la NPG 124 "Processus d'intégration du résident, de la préadmission à la post admission" sous l'onglet "intégration des proches". 2) Les visiteurs notent que le comité des résidents n'est pas automatiquement avisé, lors d'une nouvelle admission. ACTION 2: Envoyer un courriel à a présidente du comité des résidents, pour l'aviser de l'arrivée d'un nouveau résident. 3) Les visiteurs ont noté que dans le programme de fin de vie, ainsi que dans le manuel d'accueil, le temps alloué pour la libération de la chambre au décès n'est pas indiqué. ACTION 3 : Ajouter l'information dans les 2 documents	#1 (planifié pour le 31012016), #2 (réalisé le 01112015) #3 (réalisé en juin 2015)			x						
2	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante.	Les visiteurs notent « l'établissement n'a pas pris des mesures visant l'organisation de rencontres formelles avec le personnel afin d'échanger de l'information sur le plan clinique ou organisationnel ». Après réflexion, nous estimons que les rencontres inter quart, durant lesquelles les membres du personnel peuvent poser des questions et adresser une problématique, en plus des spéciaux du jour, répondent adéquatement sur le plan clinique. Également, pour répondre à un problème clinique particulier ou d'organisation du travail, le jour même ou rapidement dans la semaine, une rencontre d'équipe ou de service est mise en place, pour tout de suite adresser le problème. Nous ne voulons pas que les gens attendent « une rencontre à venir » pour adresser un problème. Nous voulons qu'au quotidien les situations soient adressées, réglées et que l'information circule. De plus, un comité d'amélioration continue, visant l'amélioration de l'organisation du travail est en place, composé de représentants de tous les secteurs d'activités, pour adresser l'amélioration du continuum de service entre tous les départements. ACTION 1: Maintenir le mode de fonctionnement actuel, étant donné la satisfaction des employés et la satisfaction des résidents/familles, sur les soins et services reçus. Échéancier: aucun	2015-06-01			x						

Recommandations	Moyens	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au									Commentaires	
			November 2, 2015			May 20, 2016			May 20, 2017				
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée		
3	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour assurer la promotion des droits des résidents.	Les visiteurs notent « le comité des résidents et le commissaire aux plaintes n'ont pas réalisé, au cours de la dernière année, une activité de promotion des droits des résidents ». Le comité des résidents et le commissaire aux plaintes, font plusieurs activités durant l'année. Au chapitre de la promotion des droits : un dépliant sur les droits et devoirs des résidents est remis à l'admission, des articles dans le journal des résidents/familles ont rappelé les droits des résidents et lors de l'assemblée générale annuelle, le rôle est responsabilité du comité des résidents et du commissaire aux plaintes sont rappelés et le comité des résidents répond aux questions. Suite à ce constat, le comité des résidents se penchera sur le développement d'une activité annuelle qui sera mise en place à partir de 2016, afin de répondre à la recommandation des visiteurs.	Printemps ou automne 2016			x							
PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX													
4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'information transmise au résident lors de l'accueil.	Les visiteurs notent « le formulaire de plainte n'est pas dans le manuel d'accueil ». ACTION 1: Ajouter le formulaire de plainte à l'intérieur du manuel d'accueil.	juin 2015			x							
5	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour que les soins et l'assistance soient adaptés aux besoins des résidents.	Les visiteurs notent « les plans d'intervention interdisciplinaire ne sont pas tous réalisés dans le délai de 4 à 6 semaines ». ACTION 1: Rencontrer les équipes et suivi fait pour s'assurer d'être à jour dans le respect des délais et d'application de la procédure en place.	juin 2015			x							

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : SANTE COURVILLE  
 Nom de l'installation visitée : SANTE COURVILLE DE WATERLOO  
 Région : Montérégie  
 Date de la visite : 20 mai 2015  
 Suivi des recommandations au : November 2, 2015

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	0	3	3
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	0	2	2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

**PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ**

Recommandations	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au	Reddition de compte au	Reddition de compte au
		November 2, 2015	May 20, 2016	May 20, 2017

Recommandations	Échéancier	Transmission du Plan d'amélioration au			Reddition de compte au			Reddition de compte au		
		November 2, 2015			May 20, 2016			May 20, 2017		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
1	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.			x						
2	Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante.			x						
3	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour assurer la promotion des droits des résidents.			x						

**PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX**

4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'information transmise au résident lors de l'accueil.	juin 2015			x					
5	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour que les soins et l'assistance soient adaptés aux besoins des résidents.	juin 2015			x					